

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS D'ECOLAB

Objectif

Ce qui suit décrit les attentes d'Ecolab envers ses fournisseurs dans les domaines de l'intégrité, les normes éthiques et juridiques, la conformité, la confidentialité, les cadeaux, les pourboires et les repas d'affaires, les droits des travailleurs et le droit du travail, la santé et la sécurité, l'environnement, la lutte contre la corruption, la concurrence équitable et les matériaux fournis (Code du fournisseur). Bien qu'Ecolab reconnaisse qu'il existe différents environnements juridiques et culturels dans lesquels les fournisseurs mènent leurs activités commerciales à travers le monde, le présent Code du fournisseur établit un cadre de travail qu'Ecolab considère comme important pour la gestion des opérations de fabrication, de distribution et de chaîne d'approvisionnement, y compris pour minimiser les effets négatifs sur l'environnement, un milieu de travail sain et sécuritaire, le maintien de pratiques de travail équitables et raisonnables et le contenu des matériaux fournis à Ecolab.

Domaine d'application

Le présent Code du fournisseur s'applique à la sélection et à la conservation de tous les fournisseurs qui offrent des biens ou des services à Ecolab dans le monde entier, y compris les fournisseurs de matières premières, les fournisseurs de produits semi-finis ou finis, les fournisseurs d'emballages, les sous-traitants, les fabricants contractuels et les fournisseurs de services (Fournisseurs). Les Fournisseurs sont tenus de se conformer au présent Code du fournisseur dans le cadre de leur affaires avec Ecolab et ses employés.

Politique

Intégrité, normes éthiques et juridiques

Ecolab s'engage à respecter les normes juridiques et éthiques les plus élevées, peu importe le moment et l'endroit où nous exerçons nos activités commerciales. Notre Code de conduite (Code) fournit des directives de base pour nous aider à prendre de bonnes décisions au nom de la Société, à faire notre travail de façon éthique et en conformité aux politiques et les lois des pays dans lesquels nous exploitons nos affaires. Si, à tout moment, ce Code du fournisseur est perçu comme étant compromis de quelque manière que ce soit, veuillez signaler en toute bonne foi votre inquiétude à la ligne téléphonique d'urgence du Code de conduite d'Ecolab - les numéros de téléphone sont répertoriés par pays à la dernière page de cette politique et la dernière page du Code - [Code de conduite d'Ecolab](#). Les préoccupations seront traitées rapidement avec soin, respect et en toute confidentialité dans la mesure du possible.

Conformité

Les Fournisseurs d'Ecolab doivent se conformer à l'ensemble des lois, codes et règlements des pays, états et localités dans lesquels ils exploitent des affaires. En outre, ils doivent se conformer à l'ensemble des normes contenues dans le présent Code du fournisseur et, le cas échéant, au Code de conduite d'Ecolab. Les Fournisseurs maintiendront des systèmes de conformité et pourront démontrer des antécédents de conformité satisfaisants en matière de respect des lois, des règlements et du présent Code du fournisseur dans le cadre de la conduite de leurs affaires.

Confidentialité

Les renseignements auxquels les employés d'Ecolab peuvent avoir accès pourraient être de nature exclusive et confidentielle. Ecolab accorde une grande importance à ses renseignements confidentiels et exclusifs. De la même manière, les employés d'Ecolab sont tenus de respecter et de protéger les confidences de nos Fournisseurs en ne divulguant pas leurs renseignements commerciaux exclusifs ou confidentiels. S'il y a volonté de partager des renseignements confidentiels, il incombe à Ecolab et au Fournisseur de s'assurer que les ententes de confidentialité/de non-divulgaration nécessaires sont en place et de limiter la divulgation de renseignements exclusifs uniquement aux personnes qui ont un besoin légitime de les connaître. Ecolab encourage ses Fournisseurs à lire [l'Énoncé de politique en matière de protection de la vie privée d'Ecolab](#). En utilisant notre site Web ou en transmettant des données personnelles à Ecolab par tout autre moyen, les Fournisseurs reconnaissent qu'ils comprennent et acceptent d'être liés par l'Énoncé et conviennent qu'Ecolab peut collecter, traiter, transférer, utiliser et divulguer les Données personnelles du fournisseur tel que décrit dans l'Énoncé.

Cadeaux, pourboires et repas d'affaires

Ecolab ne permet aucune influence inappropriée, ou même un semblant d'influence inappropriée, dans notre prise de décisions concernant les Fournisseurs. Pour cette raison, les employés de la Chaîne d'approvisionnement d'Ecolab ne peuvent pas offrir ou recevoir des cadeaux ou des pourboires des Fournisseurs peu importe leur valeur monétaire. Les employés de la Chaîne d'approvisionnement d'Ecolab ne peuvent offrir ou recevoir des Fournisseurs que des repas d'affaires habituels, à condition que les dépenses engagées soient maintenues à un niveau raisonnable, ne comprennent que les repas qui ont une raison commerciale légitime, sont peu fréquents et ne sont pas interdits par la loi ou les pratiques commerciales connues du Fournisseur. Les Fournisseurs sont tenus de se conformer à ces normes dans le cadre de leurs affaires avec les employés de la Chaîne d'approvisionnement d'Ecolab. Ces exigences sont stipulées dans la [Politique en matière de cadeaux et de divertissements d'Ecolab](#) pour le service mondial de la chaîne d'approvisionnement, laquelle est plus restrictive que le Code.

Droit des travailleurs et droit du travail

Les Fournisseurs sont tenus de respecter l'ensemble des lois et règlements locaux du pays en matière d'emploi, y compris ceux liés aux salaires, aux heures travaillées, aux conditions de travail et au travail des enfants. Les Fournisseurs sont tenus d'adopter des pratiques saines de travail et de traiter leurs travailleurs de manière équitable. Spécifiquement :

- ▶ Pratiques de travail. Les Fournisseurs doivent embaucher et employer des travailleurs en conformité avec les lois applicables. Les salaires, avantages sociaux et heures travaillées doivent être justes et raisonnables sur le marché du travail local.
- ▶ Travail des enfants. Les Fournisseurs doivent se conformer aux lois locales applicables en ce qui a trait à l'âge minimum d'embauche des employés. Si une telle loi n'existe pas ou si la loi locale existante permet d'embaucher des employés âgés de moins de 18 ans, le Fournisseur ne peut pas engager des employés n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans.
- ▶ Travail forcé. Ecolab s'attend à ce que les Fournisseurs n'engagent pas des travailleurs ayant été assujettis à une contrainte mentale ou physique, une punition physique, l'esclavage ou d'autres conditions de travail oppressives. Les Fournisseurs et leurs employés ne peuvent s'engager dans aucune forme de traite des personnes.

- ▲ Discrimination. Les Fournisseurs doivent respecter le droit de toute personne de participer pleinement à tous les aspects de l'emploi sans égard à leurs caractéristiques personnelles ou leurs croyances (par exemple, leur race, couleur, religion, âge, handicap, état matrimonial, statut de vétéran, sexe, identité sexuelle, orientation sexuelle, origine ethnique ou nationale). Les politiques et pratiques des Fournisseurs doivent faire en sorte que les décisions d'emploi soient prises en fonction de la capacité des travailleurs à exécuter le travail et non pas de leurs caractéristiques personnelles ou leurs croyances.
- ▲ Liberté d'association. Une communication ouverte et un contact direct avec les travailleurs pour résoudre les problèmes de travail et de rémunération sont encouragés. Les Fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs, tel que prévu dans les lois locales, de s'associer librement, d'adhérer ou non à des syndicats, de se faire représenter et de participer à des comités d'entreprise. Les travailleurs doivent être en mesure de communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Santé et sécurité

Les Fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois et règlements en matière de santé et sécurité en fournissant un environnement de travail sain et sécuritaire. Les éléments de santé et sécurité comprennent :

- ▲ Identifier les risques et les processus de sécurité. Les Fournisseurs doivent identifier les dangers professionnels et externes et avoir des programmes en place, adaptés aux risques, pour prévenir ou atténuer activement ces risques (par exemple, les rejets catastrophiques de produits chimiques, fumées, poussières, etc.).
- ▲ Protection des travailleurs. Les Fournisseurs doivent protéger les travailleurs contre l'exposition aux risques chimiques, biologiques et physiques et aux tâches physiquement exigeantes dans le milieu de travail, y compris dans tous les locaux d'habitation fournis par la société.
- ▲ Préparation et intervention en cas de situations d'urgence. Les Fournisseurs doivent identifier et évaluer les plans d'urgence dans l'ensemble de l'installation et des locaux d'habitation fournis par la société et minimiser les conséquences de toute situation d'urgence en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention appropriés.
- ▲ Information sur les dangers. Les Fournisseurs doivent fournir des renseignements de sécurité relatifs aux matières dangereuses (y compris les matières premières), intermédiaires isolés, produits, solvants, agents de nettoyage et déchets pour éduquer les travailleurs ainsi que les former et les protéger contre les dangers potentiels.

Environnement

Les Fournisseurs doivent mener leurs activités commerciales de manière écologiquement responsable et efficace et minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Les Fournisseurs sont encouragés à conserver les ressources naturelles, éviter l'utilisation de matières dangereuses dans la mesure du possible, et s'engager dans des activités de réutilisation et de recyclage. Les éléments environnementaux comprennent :

- ▶ Autorisations environnementales. Les Fournisseurs doivent se conformer aux lois et règlements applicables en matière d'environnement. Tous les permis, toutes les licences, tous les enregistrements et toutes les restrictions environnementaux doivent être obtenus, actifs et leurs exigences opérationnelles et d'établissement de rapports suivies.
- ▶ Déchets et émissions. Les Fournisseurs doivent avoir des systèmes en place pour assurer la manutention, le déplacement, le stockage, le recyclage, la réutilisation ou la gestion des déchets sans danger. La production et l'élimination des déchets, les émissions dans l'air et les déversements dans l'eau susceptibles de nuire à la santé humaine ou à l'environnement doivent être minimisés de manière appropriée, et correctement gérés, contrôlés ou traités avant leur rejet dans l'environnement.
- ▶ Déversements et rejets. Les Fournisseurs doivent avoir des systèmes en place pour prévenir et atténuer les déversements et rejets accidentels dans l'environnement.
- ▶ Durabilité et efficacité des ressources. Les Fournisseurs doivent avoir des systèmes en place pour optimiser l'utilisation de toutes les ressources pertinentes de façon durable, comme l'énergie, l'eau et les matériaux.

Lutte contre la corruption

Tout acte de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds est interdit. Les Fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois et règlements et normes de l'industrie en matière de lutte contre la corruption. Les Fournisseurs ne doivent pas payer ou accepter des pots-de-vin ou participer à d'autres incitations illégales dans les relations commerciales ou gouvernementales ou faire d'autres incitations (y compris des paiements de facilitation, des cadeaux et invitations, des subventions ou des dons) quant à leurs activités commerciales avec Ecolab.

Concurrence équitable

Ecolab dispose d'un processus d'entrée ouvert et équitable qui offre aux fournisseurs potentiels, quelle que soit leur nationalité, la taille de leur entreprise et leur expérience, la même chance de nous proposer leurs produits ou services. Nous choisissons nos partenaires d'affaires en fonction des raisons économiques, comme la qualité, le prix, le volume, la capacité et les délais. De plus, nous tenons pleinement compte de facteurs tels que la sécurité, la sensibilisation environnementale, la stabilité de l'entreprise et la capacité d'innovation/de développement.

Ecolab croit en la libre concurrence et dans les pratiques commerciales équitables. Nous n'autorisons pas les pratiques commerciales qui visent à obtenir des avantages injustes ou donnent une représentation erronée de notre entreprise ou nos produits. En outre, nous n'autorisons pas les déclarations fausses ou trompeuses à propos de nos concurrents ou leurs produits. De même, les Fournisseurs doivent respecter les lois qui préservent un marché juste et concurrentiel, comme les lois antitrust. Les Fournisseurs doivent utiliser des pratiques commerciales équitables, y compris une publicité exacte et véridique.

Matériaux fournis

Minerais de conflit

Les Fournisseurs sont tenus de se conformer à la [Politique d'Ecolab en matière de minerais de conflit](#).

Achat de papier

Ecolab est alignée aux efforts des organisations mondiales pour gérer de manière responsable les produits de papier et de bois afin de minimiser les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie. Nous nous attendons à ce que nos Fournisseurs participent à notre engagement à accroître la durabilité des produits de papier que nous achetons. Ecolab s'attend à ce que les fournisseurs fournissent des produits de papier et de bois où la source de matières premières (par exemple, le bois) n'est pas : récoltée illégalement; récoltée en violation des droits traditionnels, indigènes et civils; récoltée dans les forêts où les hautes valeurs pour la conservation (p. ex. vieilles forêts, forêt en voie de disparition) sont menacées; récoltée dans des forêts converties en plantations ou à des utilisations non forestières; ou récoltée à partir de plantations utilisant des arbres génétiquement modifiés.

Références

Code de conduite d'Ecolab - [http://www.ecolab.com/-/media/Ecolab/Ecolab-](http://www.ecolab.com/-/media/Ecolab/Ecolab-Home/Documents/DocumentLibrary/PositionStatements/Ecolab-Code-of-Conduct.pdf?la=en)

[Home/Documents/DocumentLibrary/PositionStatements/Ecolab-Code-of-Conduct.pdf?la=en](http://www.ecolab.com/-/media/Ecolab/Ecolab-Home/Documents/DocumentLibrary/PositionStatements/Ecolab-Code-of-Conduct.pdf?la=en)

Politique d'Ecolab en matière de minerais de conflit - [http://www.ecolab.com/-](http://www.ecolab.com/-/media/Ecolab/Ecolab-Home/Documents/DocumentLibrary/Procurement/PolicyStatementonConflictMineralsv11November2013(2).pdf?la=en)

[/media/Ecolab/Ecolab-Home/Documents/DocumentLibrary/Procurement/PolicyStatementonConflictMineralsv11November2013\(2\).pdf?la=en](http://www.ecolab.com/-/media/Ecolab/Ecolab-Home/Documents/DocumentLibrary/Procurement/PolicyStatementonConflictMineralsv11November2013(2).pdf?la=en)

Énoncé de politique en matière de protection de la vie privée d'Ecolab

<http://www.ecolab.com/privacy-policy>

Politique d'Ecolab en matière de cadeaux et de divertissements pour la Chaîne d'approvisionnement mondiale

<http://www.ecolab.com/-/media/Ecolab/Ecolab%20Home/Documents/DocumentLibrary/Manuals/GEPolicyEcolabSupplyChain.ashx>

Version n°	Date	Description	Révisé par
1	2/24/2015	Code de conduite des fournisseurs	Approvisionnement mondial

Suivez ces étapes pour communiquer avec la ligne téléphonique d'urgence du Code de conduite :

États-Unis, Canada et Porto Rico : Composez simplement le 800 299-9442.

République dominicaine : Composez simplement le : 880 299-9442.

Autres pays.

1. Trouvez votre pays dans la liste ci-dessous.
2. Composez le numéro sans frais répertorié.
3. Composez ensuite le 800 299-9442.

Argentine - Telecom
0-800-555-4288

0-800-222-1288
Argentine ALA
0-800-288-5288

Argentine Telefonica

Australie - Telstra

1-800-881-011
Australie Optus
1-800-551-155

Autriche

0-800-200-288
Belgique
0-800-100-10

Brésil

0-800-890-02880-800-888-8288

Bulgarie
00-800-0010

Chili - AT&T Node 800-225-288	800-1288800-101-111	Israël - Golden Lines 1-80-922-2222	Pologne 0-0-800-111-1111	Thaïlande - Nouveau 1-800-0001-33
Chile ENTEL 800-360-311	Fidji 004-890-1001	Israël - Barak 1-80-933-3333	Portugal 800-800-128	Thaïlande 800-101-111
Chile Telefonica 0-800-222-1288	Finlande 0-800-11-0015	Italie 800-172-444	Roumanie 080803-4288	Turquie 0811-288-0001
Chili AT&T 171 00 311	France Telecom 0-800-99-0011	Japon 00-539-111	Russie 8^10-800-110-10118^10-800-120-1011	Ukraine 8^100-11
Chile Easter Island 800-800-311	France Telecom Development 0805-701-288	Lettonie 800-2288	Russie - Moscou 755 5042	Royaume-Uni - British Telecom 0-800-89-0011
Chine, RPC - Beijing 108-888	Allemagne 0-800-225-5288	Malaisie 1-800-80-0011	Arabie Saoudite 1-800-10	Royaume-Uni - C&W 0-500-89-0011
Chine, RPC - Macau 0-800-111	Grèce 00-800-1311	Nouveau Mexique 01-800 288-2872	Serbie 770-776-5624	Royaume-Uni - NTL 0-800-013-0011
Chine, RPC - Sud de Shanghai - China Telecom 10-811	Guatemala 999-9190800-101-111	Mexique - Por Cobrar 01-800-112-2020	Singapour - SingTel 800-011-1111	Uruguay 000-410
Colombie 01-800-911-0010800-101-111	Guatemala - tous les opérateurs 138-120	Mexique 800-101-111	Singapour - StarHub 800-001-0001	Venezuela 0-800-225-5288
Costa Rica 0-800-011-4114	Honduras 800-0123800-101-111	Maroc 002-11-0011	Slovaquie 0-800-000-101	Vietnam 1-201-0288
Croatie 0800-220-111	Hong Kong - Telephone 800-96-1111	Pays-Bas 0800-022-9111	Slovénie*** 678-250-7571	** Irlande seulement. Numéros universels de libre appel international (UIFN) - Les appelants composent un code d'accès spécifique au pays avant de composer le Code sans frais du numéro de la ligne téléphonique d'urgence du Code de conduite.
République tchèque - Nouvelle 00-800-222-55288	Hong Kong - World Telephone 800-93-2266	Nouvelle-Zélande 000-911	Afrique du Sud 0-800-99-0123	
République tchèque - Ancienne 00-420-001-01	Hongrie 06-800-011-11	Nicaragua 1-800-0174800-101-111	Corée du Sud - ONSÉ 00-369-11	
Danemark 800-100-10	Inde 000-117	Norvège 800-190-11	Corée du Sud - Dacom 00-309-11	
Équateur - Andinatele 1-999-119	Indonésie 001-801-10	Panama 800-0109800-101-111	Espagne 900-99-0011	
Équateur - Pacifictel - 1 1-800-225-528	Irlande 1-800-550-000	Pérou - Telephonica 0-800-50-2880-800-50-000	Suède 020-799-111	
Équateur - Pacifictel - 2 1-800-999-119	Irlande UIFN** 00-800-222-55288	Pérou - Americatel 0-800-70-088	Suisse 0-800-890011	***Serbie et Slovaquie uniquement. Appelez le téléphoniste et dites-lui que vous
El Salvador	Israël - Bezeq 1-80-949-4949	Philippines 105-11105-12	Taiwan 00-801-102-880	



voulez faire un
appel à frais virés
au numéro.